

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**  
**COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-SALON**  
**SEANCE DU Lundi 05 septembre 2022**

Le 30 août deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour le **Lundi 05 septembre 2022 à 18h15**.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

- Eclairage public à la ZAE de la côte renversée - **annulée**
- Attribution du marché de travaux de la future gendarmerie – phase 1
- Règlement de l'affouage
- Subvention à l'association « les compagnons d'archéus » Tir à l'arc
- Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2021
- Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2022
- Devis et plan de financement étude revitalisation pour la redynamisation du centre bourg
- Adoption du règlement intérieur / Ressources humaines

**Informations :**

- Chemin sur l'avenue M. BOUKAY
- Devis CLERGET douche logement 2 de la Résidence Sainte-Catherine et autres logements
- Restaurateur Cresancey
- Sélection des futurs locataires à la résidence du salon
- Don de deux tableaux C. COUYBA
- Travaux 2023-2024

**Questions diverses**

**L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de septembre à dix-huit heures quinze**, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Yves GENIN, Thierry AUBRY, Laëtitia GOISET, Julien MARTIN, Antoine GENIN Aurélie KLEINE, Angéline LAURENÇOT, Pascale MONNIER

**Absent(s) :**

Frédéric BLANDIN (excusé), Arlette FRANCHEQUIN, Frédéric MAUCLAIR (excusé).

**Pouvoir (s) :**

Frédéric BLANDIN a donné pouvoir à Yannick GUICHARDAN

Sophie BREVET a été nommée secrétaire.

**Attribution du marché de travaux de la future gendarmerie – phase 1 : Plateforme et réseaux**

Le Maire précise que 10 entreprises ont sollicité le dossier de consultation. A l'issue de celle-ci, une seule offre a été déposée. Il s'agit de l'entreprise SARL Laurent GUIBAUDET TP pour un montant total HT de 373 343.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise SARL Laurent GUIBAUDET TP pour un montant total de 373 343.90 € HT.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**à la même séance,**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

**Règlement de l'affouage**

Le Maire donne lecture du règlement de l'affouage existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'ouvrir les inscriptions du 03 au 21/10/2022.
- de maintenir les tarifs à 3.50€/stère dans les éclaircies et 7€/stère dans les coupes.
- de limiter à 1 prête-nom les portions par affouagiste.

**à la même séance,**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

**Subvention à l'association « les compagnons d'Archéus »**

La 1<sup>ère</sup> adjointe présente la demande de subvention reçue de l'association « Les Compagnons d'Archéus » pour l'achat de cibles dans le cadre de l'organisation du Championnat Départemental de Haute-Saône en tir 3D pour la saison 2022/2023. Elle rappelle que l'association n'a eu aucune subvention ces 2 dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (moins une abstention) :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500€ (cinq cents).

**à la même séance,**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

**Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2021**

Le Maire rappelle la délibération du 07/12/2009 relative au transfert de la voirie communale à la CC4R.

Il présente ensuite le bilan des travaux de voirie 2021 pour la commune. Compte tenu du remboursement du FCTVA et des subventions perçues, il reste à charge environ 50 180.85 €. Il ajoute que la commune peut apporter un fond de concours à hauteur maximale de 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours à la CC4R d'un montant de 25 090.43 €.

**à la même séance,**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

**Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2022**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

Le Maire rappelle la délibération du 07/12/2009 relative au transfert de la voirie communale à la CC4R.

Il présente ensuite le bilan des travaux de voirie 2022 pour la commune. Compte tenu du remboursement du FCTVA et des subventions perçues, il reste à charge environ 53 460.26 €. Il ajoute que la commune peut apporter un fond de concours à hauteur maximale de 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours à la CC4R d'un montant de 14 909.57 €.

**à la même séance,**

**Devis et plan de financement étude revitalisation pour la redynamisation du centre bourg**

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

Dans le cadre du programme de l'Etat « Petites Villes de Demain » et du programme de la Région « Centralités Rurales en Région », la commune de Dampierre-sur-Salon a recherché un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation d'un plan guide concrétisant une stratégie cohérente pour dynamiser son territoire.

L'étude couvrira toute la commune mais une attention particulière sera apportée au centre-bourg et particulièrement à la place du Bosquet qui représente aujourd'hui le cœur du projet de dynamisation de la commune.

Le diagnostic sur lequel reposera la stratégie abordera les axes suivants :

- Composition urbaine du centre-bourg incluant équipements publics et espaces publics
- Patrimoine bâti communal
- Sociologie et démographie
- Animations (associations, ...)
- Concertation avec la population
- Cadre de vie
- Mobilité
- Services et commerces
- Habitat

Le financement de cette étude est réparti de la façon suivante : 50 % du montant HT pris en charge par la Banque des Territoires, 50 % à la charge de la commune.

Deux agences ont répondu à cette demande :

- Urbicand. Montant de l'offre : 34 700 euros HT,
- Le groupement BEJ/Lap's. Montant de l'offre : 39 300 euros HT

40

Après avoir étudié les offres et rencontré les acteurs, l'agence Urbicand a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de l'agence Urbicand pour un montant HT de 34 700 euros.
- De solliciter la participation financière de la Banque des Territoires à hauteur de 17 350 euros.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**à la même séance,**

**Adoption du règlement intérieur**

Le Maire propose l'instauration d'un règlement intérieur et donne lecture d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Arrivée Préfecture  
Le 09 septembre 2022**

- approuve l'instauration du règlement intérieur tel que présenté
- charge le Maire de le diffuser auprès des agents

**Délibérations votées par le conseil municipal**

- 2022-53 : Attribution du marché de travaux de la future gendarmerie – phase 1
- 2022-54 : Règlement de l'affouage
- 2022-55 : Subvention à l'association « les compagnons d'archéus » Tir à l'arc
- 2022-56 : Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2021
- 2022-57 : Versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2022
- 2022-58 : Devis et plan de financement étude revitalisation pour la redynamisation du centre bourg
- 2022-59 : Adoption du règlement intérieur

<b>Régis VILLENEUVE</b>	<b>Sophie BREVET</b>	<b>Frédéric BLANDIN</b> <b>Absent (excusé)</b>	<b>Jennifer VASSET</b>
<b>Yannick GUICHARDAN</b>	<b>Laëtitia GOISET-PUZEL</b>	<b>Frédéric MAUCLAIR</b> <b>Absent (excusé)</b>	<b>Aurélien KLEINE</b>
<b>Antoine GENIN</b>	<b>Angéline LAURENÇOT</b>	<b>Yves GENIN</b>	<b>Arlette FRANCHEQUIN</b> <b>Absente</b>
<b>Julien MARTIN</b>	<b>Pascale MONNIER</b>	<b>Thierry AUBRY</b>	